N° 219 14 Août 1957

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphoue : FRanklin 20 56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - Dans les régions viticoles ci-après désignées :

- Coteaux du Bugey et Cerdon
- Secteur de Seyssel
- Secteur de Crépy
- Secteur d'Aix-les-Bains, Montmélian et Grésivaudan
- Maurienne et Tarentaise

où les pluies des 9, 11 et 12 Août ont été particulièrement violentes, le traitement qui a été conseillé le 2 Août devra être renouvelé dès que le temps le permettra.

Ailleurs, si le traitement de fin de saison a été fait avant les pluies des 9 au 13 Août, il sera à renouveler avant le 20 Août.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - En toutes régions exécuter un traitement dès que les conditions seront favorables sur toutes les variétés devant être récoltées après le 25 Août.

CARPOCAPSE (POMMIER, POIRIER, NOYER) En toutes régions le dernier traitement ayant été lessivé par les précipitations des 9 au 13 Août, refaire une application dès que l'amorce du beau temps se précisera.

TORDEUSE ORIENTALE (PECHER, POIRIER, POMMIER)
Renouveler le traitement qui était à faire avant le 12 Août. Utiliser un produit contenant du parathion ou du D.D.T. à 50% M.A. ou une émulsion de D.D.T.

INFORMATIONS

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS - Les captures d'adultes de ce ravageur vont croissant dans les postes de piègeage situés dans les vergers des environs de LYON. Pour la lutte se reporter aux bulletins 218 et 216.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles

P. LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

A. PITHIOUD

P215